



Assemblée générale

Distr. limitée
13 juillet 2015
Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition
non limitée sur le vieillissement
Sixième session de travail
New York, 14-16 juillet 2015
Point 7 de l'ordre du jour
Adoption du rapport**

Projet de rapport

Rapporteur : Alan Cordina (Malte)

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement a tenu sa sixième session de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 14 au 16 juillet 2015. Il a tenu _____ séances.
2. La session a été ouverte par le Président du Groupe de travail, Mateo Estrémé (Argentine).

B. Participation

3. Ont participé à la session les représentants de _____ États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Étaient également présents des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants est disponible à l'adresse suivante: <http://social.un.org/ageing-working-group/sixthsession.shtml>.

C. Élection des membres du Bureau

4. À sa 1^{re} séance, le 14 juillet, le Groupe de travail a élu par acclamation Alan Cordina (Malte) à la vice-présidence pour pourvoir le siège devenu vacant à la suite de la démission d'Iakovos Iakovidis (Grèce).



5. À la même séance, le Groupe de travail a décidé que le Vice-Président (Malte) assurerait également les fonctions de rapporteur à sa sixième session de travail.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

6. À sa 1^{re} séance, le 14 juillet, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire, qui avait été publié sous la cote [A/AC.278/2015/1](#) et se lisait comme suit :

1. Élection des membres du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Participation des organisations non gouvernementales aux travaux du Groupe de travail.
4. Dispositif international existant relatif aux droits fondamentaux des personnes âgées et recensement des lacunes à combler au niveau international.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la septième session de travail du Groupe de travail.
7. Adoption du rapport.

7. À la même séance, le Groupe de travail a approuvé le projet d'organisation des travaux de sa sixième session de travail, qui avait été présenté dans un document non officiel (en anglais seulement).

E. Participation des organisations non gouvernementales aux travaux du Groupe de travail

8. À sa 1^{re} séance, le 14 juillet 2015, le Groupe de travail a décidé que les 12 organisations non gouvernementales ci-après pourraient participer à ses travaux : Care Rights; la Fondation Dave Omokaro; la Federación Iberoamericana de Asociaciones de Personas Adultas Mayores (FIAPAM); la Fondation Navarro Viola; la Fundación Oportunidad Mayor; la Global Salvation Ministry Foundation; HelpAge Kenya; la Fondation Saldarriaga Concha; le SEG Civil Society Support Center; le Centre for Gerontological Studies; la Turkey Retired Persons Organization; la Vietnam Association of the Elderly.

9. À la même séance, le Groupe de travail a entrepris d'examiner, en application de l'alinéa ii) du paragraphe c) de la décision intitulée « Modalités de participation des organisations non gouvernementales aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement » (sect. F du document [A/AC.278/2011/2](#)), la demande présentée par l'organisation non gouvernementale El Wedad Society for Community Rehabilitation, à propos de laquelle un État Membre avait formulé une objection par écrit.

10. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants d'Israël et des Émirats arabes unis (au nom du Groupe des États arabes).

11. Le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé, conformément à l'article 116 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, que l'examen de la demande soit reporté au jeudi 16 juillet 2015.

12. Les représentants du Canada et d'Israël ont fait des déclarations en faveur de la motion et les représentants de l'Égypte et du Koweït contre la motion.

13. Toujours à la 1^{re} séance, le 14 juillet, à l'issue d'un vote enregistré, le Groupe de travail a rejeté la motion d'ajournement du débat par 6 voix contre 31, et 54 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Canada, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Israël, République centrafricaine, Singapour

Ont voté contre :

Algérie, Angola, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Costa Rica, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maurice, Namibie, Nicaragua, Oman, Pakistan, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe

Se sont abstenus :

Afghanistan, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chine, Chypre, Colombie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guinée équatoriale, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Mozambique, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République démocratique populaire de Corée¹, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Togo, Uruguay

14. À sa 1^{re} séance, le 14 juillet, à l'issue d'un vote enregistré, le Groupe de travail a décidé par 73 voix contre 2, et 16 abstentions, que l'organisation non gouvernementale El-Wedad Society for Community Rehabilitation pourrait participer à ses travaux. Les voix se sont réparties comme suit² :

Ont voté pour :

Afghanistan, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée,

¹ Par la suite, la délégation de la République populaire démocratique de Corée a indiqué qu'elle avait eu l'intention de voter contre.

² Par la suite, la délégation de la République arabe syrienne a indiqué qu'elle avait eu l'intention de voter pour.

République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe

Ont voté contre :

Canada, Israël

Se sont abstenus :

Australie, Colombie, États-Unis d'Amérique, Ghana, Guinée équatoriale, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Mozambique, Ouganda, Panama, Philippines, République centrafricaine, République dominicaine, Singapour, Togo

15. Après le vote, le représentant de Singapour a fait une déclaration pour expliquer son vote.

F. Dispositif international existant relatif aux droits fondamentaux des personnes âgées et recensement des lacunes à combler au niveau international

16. En application de la résolution 69/146, le Président (Argentine) a invité les États Membres, dans une lettre datée du 19 mai 2015, à contribuer aux travaux du Groupe de travail « en présentant des propositions concrètes, des mesures pratiques, des méthodes optimales et les enseignements tirés de l'expérience susceptibles de promouvoir et protéger les droits et la dignité des personnes âgées ». Les propositions des États Membres peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://social.un.org/ageing-working-group/sixtsession-proposals.shtml>

[À compléter]

G. Adoption du rapport

17. À sa 1^{re} séance, le 14 juillet, le Groupe de travail a été informé que le résumé du Président sur les principaux points de la sixième session de travail serait établi ultérieurement par le Secrétariat en collaboration avec le Bureau et figurerait dans le rapport.

18. À sa ____ séance, le ____ juillet, le Groupe de travail a adopté le projet de rapport sur sa sixième session de travail, qui avait été publié sous la cote [A/AC.278/2015/L.1](#).

H. Documentation

19. La liste des documents dont le Groupe de travail était saisi à sa sixième session de travail peut être consultée à l'adresse suivante : <http://social.un.org/ageing-working-group/sixthsession.shtml>.